

ENQUÊTE

Les déboires de la City pour juger les traders de la « French Connection »

ENQUÊTE Derrière les poursuites contre onze traders européens déclenchées par l'agence anticorruption britannique, la City veut sa revanche contre l'indice bancaire européen Euribor.



Sur les onze ex-traders mis en cause dans le procès Euribor, les Français Philippe Moryoussef et Christian Bittar sont les seuls condamnés à des peines de prison par la justice britannique.

Par **Anne Drif**

Publié le 14 déc. 2018 à 9h43

« Rendez-vous à la justice britannique... Ce 30 octobre, au conseil de prud'hommes de Paris, la décision tombe comme un couperet pour Stéphane Esper. Cet ex-trader devra se rendre à l'agence anticorruption anglaise s'il veut voir la juridiction française examiner le fond de sa plainte contre Société Générale : 8 millions d'euros de dommages et intérêts pour préjudice professionnel et moral. Depuis février 2016, il est en effet sous le coup d'un mandat d'arrêt européen émis par Londres. Pour le Serious Fraud Office (SFO), Stéphane Esper est le dernier maillon de la « French Connection », un réseau de onze traders accusés de manipulations de taux interbancaires en euros entre 2005 et 2009.

Si l'ex-trader s'est refusé à traverser la Manche jusque-là, c'est qu'il a un motif « officiel ». L'an dernier, la cour d'appel de Paris a refusé d'exécuter la demande d'extradition britannique. Tout comme la justice allemande a rejeté la demande de Londres contre quatre ex-traders de la Deutsche Bank, également dans le viseur du SFO. A ce jour, l'agence anticorruption n'a ainsi pu épingler à son tableau de chasse que deux traders, tous deux français : l'un, par contumace, pour huit ans de prison ([Philippe Moryoussef](#), ancien supérieur de Stéphane Esper) ; l'autre à près de cinq ans et demi ([Christian Bittar](#)). Dans les autres cas, les jurés n'ont pas réussi à trancher (trois seront rejugés en janvier) et en ont acquitté un.

Milan relance l'affaire

L'affaire aurait pu en rester là, si ce n'était un coup de théâtre cet automne. [Andreas Hauschild](#), trader jusqu'en 2006 à la [Deutsche Bank](#), est arrêté début août à Milan par la police italienne alors qu'il était en vacances. Contre toute attente, la justice italienne n'a pas tenu compte du refus allemand de l'extrader et l'a renvoyé en octobre en Grande-Bretagne. Ses

Libor. Indice devant refléter chaque jour le taux moyen auquel un échantillon de 16 grandes banques internationales établies à Londres se prêtent entre elles. Il sert à établir le prix d'environ 370.000 milliards de dollars de contrats chaque année.

Euribor. Indice devant refléter chaque jour le taux moyen auquel un échantillon d'une soixantaine de grandes banques établies en Europe se prêtent entre elles. Il sert à fixer le prix de près de 180.000 milliards d'euros de contrats par an.

Pour comprendre, petit retour en arrière. Lors de la crise de 2008, des banques centrales interviennent massivement pour éteindre l'incendie. Quand la Commission européenne accuse des banques de manipulation de l'indice européen, certains groupes français ont ainsi, selon des sources, pointé du doigt à Bruxelles le rôle de la Banque de France. Au coeur de la tempête financière, l'institution a incité les groupes français à rester mesurés dans leur déclaration de taux servant au calcul de l'Euribor pour limiter sa hausse et éviter ainsi une flambée du coût du crédit.

Problème, les banques centrales européennes n'avaient alors pas leur mot à dire, de près ou de loin, dans la régulation de l'Euribor, qui était alors assurée par les banques, la Fédération bancaire européenne et l'association des marchés financiers ACI, aux côtés des banques contributrices.

Mais la Banque d'Angleterre (BoE) est, elle, ouvertement soupçonnée d'avoir incité Barclays entre 2005 et 2009 à minimiser l'indice anglais Libor pour limiter aussi la flambée des coûts d'emprunt. « *Tu vas détester ça... mais on est sous une très forte pression du gouvernement britannique et de la [BoE] pour baisser le Libor* », dévoilait l'an dernier un enregistrement de la BBC entre un responsable de la banque et un gérant de trésorerie.

« L'Euribor pourrait essayer de nous exclure ! »

Mieux vaut donc, dans l'establishment financier londonien, braquer l'attention ailleurs que sur le Libor. D'autant que des parlementaires britanniques se sont alarmés ouvertement de la très mauvaise publicité entourant l'indice phare britannique. « *Dans les procès contre le Libor, il y a eu quinze poursuites mais seulement cinq condamnations ; huit traders ont été acquittés et, dans deux cas, les jurés n'ont pas réussi à se mettre d'accord*, déplorait l'an dernier le lord conservateur James of Blackheath. *Il y a eu tellement de confusion, de problèmes non résolus que notre parallèle européen en Europe, l'Euribor, pourrait essayer de nous exclure et prendre tout le marché.* »

Pour améliorer leur image tout en ébranlant un concurrent du Libor, le SFO et la justice britannique ont donc frappé fort sur l'Euribor. Dans le verdict contre Christian Bittar et Philippe Moryoussef, la cour de Southwark a mis en cause, avant même les traders, la faillibilité de l'indice européen, au poids démesuré et ferment selon elle de toutes les manipulations possibles : « *Ni la définition de l'Euribor ni le code de conduite ne donnaient d'instruction, directive ou aide sur la façon dont les banques contributrices au taux devaient déterminer leur position.* » « *Cette défaillance pourrait être considérée par un observateur averti au mieux comme imprudente, sinon tout à fait négligente. C'était une porte ouverte pour ceux impliqués dans le complot à manipuler, ou tenter de manipuler, le taux Euribor à l'avantage des positions de trading de sa propre banque* », a-t-elle jugé.

L'intérêt de la banque

Les fondateurs de l'indice européen en 1996 ont témoigné au procès des deux traders. « *Notre déposition a été mal accueillie. Le SFO voulait obtenir une condamnation*, indique Nicholas Bömcke, l'ancien secrétaire général de la Fédération

bancaire européenne qui a rédigé le code de l'Euribor. *Il savait que notre témoignage rendrait le verdict plus difficile* », au-delà même de la question des agissements des employés des banques.

Pas moins de 64 des meilleures banques, un panel beaucoup plus solide que le Libor qui n'en comptait que 16, devaient indiquer le taux d'intérêt moyen auquel elles consentaient des prêts en euros. 15 % des contributions les plus extrêmes, à la hausse et à la baisse, étaient éliminées. *« C'était solide et, franchement, il était bien plus facile de se retrouver pour une bière entre traders à Londres [et s'entendre sur le Libor. ndr], qu'entre Paris, Francfort et Madrid sur l'Euribor ! »*

« Comment les traders auraient-ils pu savoir qu'ils ne pouvaient pas prendre en compte l'intérêt de leur banque, si les auteurs eux-mêmes du code estimaient exactement l'inverse ? On est coupable si la loi ne dit rien là-dessus ? »

Ces traders étaient-ils objectifs ou prenaient-ils en compte l'intérêt de leur banque ? *« Evidemment, et c'était même souhaitable ! Sinon nous aurions créé un indice purement théorique »*, dit l'ancien secrétaire général. La banque japonaise Mitsubishi, qui prêtait au Japon à des taux élevés, devait ainsi gonfler son estimation en Europe pour ne pas subir de contestation de ses clients japonais. A l'inverse, une banque qui avait trop de liquidités baissait fortement ses taux pour s'en débarrasser. Et au final, ces positions se compensaient.

« Mais le juge a, lui, décidé par principe même qu'une banque qui a ses propres intérêts est en faute. La seule chose qui l'intéresse dans ce dossier, en fait, c'est le 'conspiracy to defraud' . » En droit, s'agace-t-il, *« c'est l'interprétation du législateur qui compte. Alors je vous pose la question : Comment les traders auraient-ils pu savoir qu'ils ne pouvaient pas prendre en compte l'intérêt de leur banque, si les auteurs eux-mêmes du code estimaient exactement l'inverse ? On est coupable si la loi ne dit rien là-dessus ? »*

Le graal du Libor dollars

La rivalité entre l'indice de Londres et celui établi à Bruxelles ne date pas d'hier. Elle remonte à la naissance de l'euro. *« Quand nous avons créé l'indice européen en remplacement des indices de chaque monnaie nationale, le Pibor pour le franc, le Fibor pour le Deutsche Mark, les Anglais ont tout fait pour que ça ne fonctionne pas, appuie Jean-Pierre Ravisé, l'ex-président de l'association des marchés financiers en France et également cofondateur de l'Euribor sollicité pour le procès. Ils étaient persuadés qu'ils étaient la seule place financière de référence et que le seul indice valable était anglais. »*

Ils ont même créé un Libor euros auquel des banques françaises qui géraient leur trésorerie là-bas étaient tentées d'adhérer. *« Il a fallu que la Banque de France tape du poing sur la table. Tous les présidents de banque ont été convoqués salle Wagram, vers les Champs-Élysées, en présence des représentants du Trésor et ils ont dû 'jurer sur la Bible' que, pour l'ensemble des produits et quelle que soit la place de leur implantation, l'euro serait la devise utilisée dans les contrats, qu'il s'agisse des indices, des règlements cash ou des produits dérivés. »*

« Je me souviens d'appels du ministre des Finances britannique nous demandant clairement de lever le pied ! »

Et puis, il y a sept ans, les Européens ont voulu s'attaquer au graal de Londres, le Libor dollars, avec un équivalent européen, l'Euribor dollars. *« Je me souviens d'appels du ministre des Finances britannique nous demandant clairement de lever le pied ! »*, raconte une partie prenante européenne. Le projet, initié pour mieux couvrir les risques de liquidité en dollars des banques européennes, après avoir réuni une vingtaine de banques, achoppera. Gary Gensler, le président de la CFTC, le régulateur américain des marchés dérivés, avait pourtant pris le nouvel indice Euribor dollars en référence, expliquant qu'il n'était pas normal que le Libor demeure deux fois moins élevé, et louant son absence de volatilité.

Fin de l'affaire en cas de « hard Brexit »

papiers d'identité confisqués, il est désormais contraint jusqu'au 24 juin prochain, date de son procès, de passer chaque nuit à une adresse désignée à Londres, de porter un bracelet électronique, et de se présenter toutes les 24 heures au poste de police.

Alors que cette affaire diplomatico-financière semblait s'enfoncer tranquillement dans l'oubli, Milan a donc brutalement relancé la machine judiciaire. Mais pourquoi donc Paris et Francfort refusent-ils d'extrader leurs traders alors que l'opinion publique n'a a priori que faire de banquiers hors la loi ?

Pas de délit constitué avant 2012

En France, on avance trois raisons. D'abord, « *au moment où la fraude a été commise, Stéphane Esper travaillait à Paris où il exerçait les fonctions de trader spécialiste de swaps de taux d'intérêt européens pour la Société Générale* », souligne la cour d'appel dans sa décision de 2017. Ensuite, le trader est de « *nationalité française* ». Enfin, les faits, souligne la cour, n'étaient pas « *entre 2005 et 2009 réprimés par la loi française* ».

L'Allemagne met, elle, en avant le délai de prescription dans un cas. « *Dans les autres procédures d'extradition, indique le porte-parole du procureur général de Francfort, le tribunal régional supérieur a également déclaré ces extraditions irrecevables par ordonnance du 14 février 2018, car le droit allemand ne permettait pas de les poursuivre.* »

L'Allemagne, comme la France, oppose l'absence de délit constitué avant 2012 pour protéger leurs ressortissants : ce n'est en effet qu'à partir de cette date que la manipulation d'indice est devenue une infraction pénale sur décision européenne. Seule existait jusque-là celle de manipulation de cours...

« Ce n'est pas aux Britanniques de s'occuper de faits commis sur le sol français, surtout s'il ne s'agit pas de crime de sang. C'est une question de souveraineté, de territorialité et de nationalité. »

« *Derrière ces arguments de droit, il y a un message clair d'envoyé : ce n'est pas aux Britanniques de s'occuper de faits commis sur le sol français, surtout s'il ne s'agit pas de crime de sang. C'est une question de souveraineté, de territorialité et de nationalité, commente le spécialiste de droit pénal Didier Rebut, qui a été consulté dans ce dossier. Il s'agit de surcroît d'un indice fondé sur l'euro, quelle est donc leur légitimité à s'occuper de cela ?* »

Les banques centrales en première ligne

Dix ans après les faits, cette enquête du SFO est de fait la seule enclenchée par une juridiction étrangère contre des traders sur l'indice Euribor. Dans les scandales des taux interbancaires contre des banques, le gros des poursuites a visé l'indice phare de Londres, le Libor. Cette « ingérence » anglaise a ainsi été scrutée par Bercy quand le SFO a commencé à s'intéresser de près à la Société Générale. C'est moins les employés que les Etats entendent protéger, que l'intégrité de leur système financier. Des banques, voire de leur tutelle.

Indices interbancaires

Le Brexit mettra-t-il fin à la querelle ? Si les Britanniques refusent toute espèce d'accord avec l'Union européenne, oui. Mais cette hypothèse est jugée peu crédible par Didier Rebut, au moins sur ce point : *« s'il y a bien une chose que veulent conserver les Britanniques, c'est l'accès à la procédure de mandat européen. L'article 62 du projet d'accord sur le Brexit prévoit ainsi que cette procédure continuera de fonctionner jusqu'à la fin de la période de transition, le 31 décembre 2020. Une absence d'accord remettrait néanmoins en cause ce fonctionnement en rendant caducs les mandats d'arrêt européens au jour du Brexit à moins que le Royaume-Uni et l'Union européenne ne conclut un accord sur ce seul point, ce qui n'est pas inenvisageable compte tenu des enjeux sécuritaires attachés à cette procédure. »*

Qui finalement aura tiré parti de cette affaire ? Les Etats-Unis. Associés à la procédure du SFO contre les indices interbancaires, européen et britannique, ils ont mis fin à la suprématie du Libor dollars, écorné l'Euribor et lancé dans la foulée leur propre indice dans leur monnaie. Le Libor disparaîtra lui en 2021 et l'Euribor se cherche encore une alternative...

Anne Drif